

Retour d'expérience pédagogique : du commentaire d'affirmation au cas pratique inversé

Jean-Sylvestre Bergé, Professeur des universités

L'université se décline fort heureusement au pluriel. Chaque enseignant-chercheur est invité à y développer d'une manière qui lui est potentiellement propre une pédagogie à l'attention d'un public qui se renouvelle en permanence.

En droit, nous avons nos exercices : commentaire d'arrêt, de texte, cas pratique, dissertation, exposé, mise en situation, question de cours, etc. Tous ont leur mérite propre. Tous ont fait leurs preuves.

L'objet de ce point de vue est de partager une expérience pédagogique conduite dans diverses universités françaises ou étrangères autour de deux exercices : le commentaire d'affirmation et le cas pratique inversé.

I - Le commentaire d'affirmation

Il n'y a que sur les bancs de l'école que l'on pose les bonnes questions qui appellent les bonnes réponses ! Dans la « vraie vie », le juriste est en permanence confronté à des affirmations les plus diverses et il doit savoir en discuter le contenu, y compris, ce qui n'est jamais l'hypothèse la plus simple, quand elles heurtent des évidences.

L'exercice du commentaire d'affirmation a pour finalité de préparer l'étudiant à ce type de situations. L'affirmation peut consister en un énoncé brut (exemple tiré du programme de 1^{re} année de licence : « la jurisprudence n'est jamais l'égalé de la loi »). Elle peut également porter sur un document : doctrine, texte, jurisprudence (exemple tiré du programme de première année de licence : « À la lecture combinée des articles 4 et 5 du code civil [reproduction des textes], on peut dire que le juge a nécessairement un pouvoir créateur de droit »).

Sur le plan méthodologique, l'exercice ne pose pas de difficulté particulière. L'étudiant est invité à annoncer la position (pro ou contra) qu'il entend soutenir. Dans la mesure où l'affirmation est formulée sans nuances (dans nos deux exemples, par les adverbes « jamais » ou « nécessairement »), il peut, sans se tromper, annoncer l'une ou l'autre des réponses (ou combiner les deux au terme d'un raisonnement de type principe-exception par exemple). Il est amené ensuite à définir les termes de l'affirmation, à formuler la ou les questions qu'elle suscite, à analyser de façon critique (positive, négative) la ou les réponses que l'affirmation entend donner à ces interrogations en étayant au besoin son propos (de doctrines, textes, jurisprudences).

Pour achever son analyse, l'étudiant peut être conduit à reformuler l'affirmation de manière qu'elle soit la plus conforme à la position soutenue. L'ensemble peut être contenu dans un format imposé (on peut en faire un exercice de synthèse limité, par exemple, à une page, pour un petit exposé ou une épreuve de courte durée) ou, au contraire, être l'occasion d'une réflexion plus ample.

II - Méthodologie du cas pratique inversé

Ce second exercice a pour objectif d'inviter l'étudiant à sortir du confort d'une formulation abstraite, non incarnée, de la règle de droit, en lui demandant de réfléchir de manière personnelle, précise et circonstanciée à la façon dont le droit se concrétise autour de situations qu'il doit lui-même imaginer et, bien sûr, traiter juridiquement.

Le sujet peut être ainsi formulé : « Présenter et analyser un cas original illustrant la thématique suivante : (...) ». Cette thématique est en relation, évidemment, avec l'enseignement dispensé. Elle est plus ou moins large (exemples tirés du programme de première année de licence : « Les difficultés inhérentes à l'application de la loi nouvelle aux contrats en cours » ; « Les difficultés inhérentes au revirement de jurisprudence »).

Sur le plan méthodologique, l'exercice ne pose pas non plus de difficulté particulière. L'étudiant est invité à commencer par problématiser le sujet en formulant les différentes questions que soulève la thématique selon lui. À ce stade, il n'a pas à répondre aux questions. Plus exactement, il doit apprendre, ce qui est difficile, à appréhender ce temps pendant lequel il n'a pas encore les réponses aux questions qu'il se pose. Pour ce faire, il doit commencer par les identifier et les organiser de manière claire et cohérente. Ensuite, l'étudiant présente la situation de fait qu'il a imaginée pour illustrer la problématique. Dans les cas complexes, il pourra faire évoluer la situation de fait de manière à donner une certaine amplitude à son analyse juridique, en veillant néanmoins à ne pas présenter une succession de mini-cas qui n'auraient pas de rapports entre eux, ce qui est de nature à édulcorer le propos. Il annonce alors les différentes voies de traitement juridique de son cas et les met en oeuvre en vue de sa résolution.

Comme pour l'exercice précédent, l'ensemble peut être contenu dans un format défini (par exemple, une feuille double) ou laissé à la discrétion de l'étudiant.

Si l'on devait résumer en une phrase l'esprit pédagogique de ces deux exercices, on dirait volontiers qu'ils répondent à cette exigence, qui devrait être toujours présente à l'université, que l'étudiant ne se contente pas de restituer un savoir appris, mais qu'il soit placé en situation de pouvoir démontrer son aptitude à faire de ce savoir un objet par lui « compris » (au sens étymologique du terme).

Mots clés :

ENSEIGNEMENT * Enseignement supérieur * Droit * Pédagogie * Commentaire d'affirmation * Cas pratique inversé